



NOS ENFANTS NOTRE RESPONSABILITE

Nous ne sommes pas anti-vaccins. Mais au vu de la crise sanitaire actuelle et de ses multiples enjeux, il est indispensable de recueillir un maximum de données afin d'éclairer notre choix bénéfiques/risques pour la santé de nos enfants.

Voici quelques informations que vous n'entendez pas souvent mais qui donnent à réfléchir.

1. Les jeunes sont très peu touchés ou déclarent des formes bénignes.
2. Avec bientôt un an de recul, il est reconnu que la thérapie-génique ARNm n'empêche ni de contracter le virus, ni de le transmettre. En revanche, les injections de cette thérapie en phase de test sont soupçonnées par de nombreux scientifiques de favoriser la mutation et donc l'apparition de nouveaux variants.
3. L'immunité naturelle et la production d'anticorps, si absence de déficit immunitaire, sont plus efficace sur le court, moyen et long terme que les injections ARNm.
4. Des effets secondaires graves suite à des injections ARNm ont été déclarés et recensés dans la population, en particulier des jeunes, à travers le monde. Entre autres des myocardites, péricardites, paralysies et décès. Fatigue extrême et inhabituelle, dérèglement hormonal font partie des signalements préoccupants.
5. Les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) sont à ce jour CONDITIONNELLES. Actuellement ce sont des essais cliniques en phase 3. Pfizer ne pourra donc pas certifier de la sûreté ou la non toxicité de son produit avant le 2 mai 2023. Moderna avant le 27 octobre 2022. Les injections constituent donc un essai clinique à grande échelle.
6. Les effets secondaires à long terme (5 ans, 10 ans et plus) restent, à ce jour, inconnus.

7. Les recommandations changent et se contredisent. Le vaccin en phase de test développé par le laboratoire Moderna était préconisé le 6 janvier 2021 pour les personnes de 18 ans et plus, le 21 juillet pour les 12-17 ans, puis le 5 novembre finalement déconseillé pour les personnes de moins de 30 ans.

8. La Commission Européenne a signé des contrats avec les entreprises pharmaceutiques en toute opacité. La composition des vaccins reste inconnue et le prix négocié n'ont jamais fait l'objet de débat au parlement européen.

9. Les laboratoires se sont dégagés de toute responsabilité juridique et pénale en cas de problèmes dûs aux vaccins qu'ils fabriquent.

10. Le consentement libre et éclairé doit être recueilli lors d'un entretien préalable à la vaccination. Un document est normalement remis avant la vaccination. Le signer c'est accepter les effets secondaires de l'injection. Quels recours en cas de problème ?

ALORS QUELS BENEFICES / RISQUES POUR LES JEUNES ?

Nous vous invitons à vous renseigner et chercher plusieurs sources.
La contrainte et la peur ne sont pas des outils sains et loyaux pour obtenir l'adhésion des citoyens.

APPLIQUONS POUR NOS ENFANTS LE PRINCIPE DE PRECAUTION !

«Le consentement volontaire du sujet humain est absolument essentiel. Cela veut dire que la personne concernée doit avoir la capacité légale de consentir; qu'elle doit être placée en situation d'exercer un libre pouvoir de choix, sans intervention de quelque élément de force, de fraude, de contrainte, de supercherie, de duperie ou d'autres formes sournoises de contrainte ou de coercition; et qu'elle doit avoir une connaissance et une compréhension suffisantes de ce que cela implique, de façon à lui permettre de prendre une décision éclairée.»

Code de Nuremberg 1947.

Cité par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Dec 2018.

Dz libre sans pass - Cap Sizun Libre Sans Pass Sanitaire

contact-csl@protonmail.com

www.enfance-libertes.fr

www.collectifdesantepediatrique.fr

www.nicoledelepine.fr



Ne pas jeter sur la voie publique